



RAPPORT FINANCIER 2019

- EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

1. Les produits

Les cotisations des adhérents diminuent en 2019 de 13 938,07€ à 11 840,55€ soit une **baisse de 15.05%**.
Le nombre de nos adhérents baisse de 13,36% en 2019 par rapport à 2018.

Les produits financiers liés au « Livret A » atteignent un montant de 101,30€ contre 75,20€ à l'exercice précédent.

2. Les charges

Les achats de fournitures passent de 249,57€ en 2018 à 261,54€ en 2019.

Les services extérieurs passent de 568,76€ en 2018 à 714,57€ en 2019.

Les autres services extérieurs & autres charges passent de 10 906,52€ à 9 172,67€ soit une baisse de 1 733,85€ pour 2019.

3. Les résultats

1. **Le résultat des produits financiers** passe de 75,20€ en 2018 à 101,30€ en 2019.

2. **Le résultat des comptes courants** passe de 17 619,35€ en 2018 à 125,86€ en 2019.

3. **Le Livret A** passe de 10 075,20€ en 2018 à 11 176,50€ en 2019.

4. **Le résultat des valeurs mobilières** : 40 000,00€ (valeur au 31/12/2019 : 41 581,18€).

« J'attire votre attention sur le risque de perte du capital, placement à risque. »

5. **Le résultat net de l'exercice** passe d'un bénéfice de 2 344,42€ en 2018 à un **bénéfice de 1 828,07€** en 2019.

B. ANALYSE FINANCIERE

Les cotisations de nos adhérents s'élèvent à 11 840,55€ en **baisse de 15,05%** par rapport à 2018.

En 2019 l'UNSA SNPHLM a un bénéfice de 1 828,07€, en **baisse de 22,01%** par rapport à 2018.

L'UNSA SNPHLM a engagé une aide remboursable en 2017 pour un montant de 2 400€ auprès d'une adhérente pour frais d'avocat.

L'UNSA SNPHLM a engagé des poursuites en 2019 pour un montant de 1 000€ auprès d'un Membre Administrateur pour une avance de fonds non remboursée.

Nos réserves financières passent de 67 694,55€ à 51 302,36€ au 31 décembre 2019, dû essentiellement à la régularisation des formations en 2019 pour un montant de **17 351,67€ (voir l'annexe au Bilan « Passif » 2019 – Reprise Charges à Payer.**

C. DIVERS

1. Loi du 20 août 2008 et la comptabilité des syndicats en fonction du niveau des ressources.

Les seuils de ressources :

- Ressources inférieures à 2 000€ par an.
- Ressources supérieures à 2 000€ et inférieurs à 230 000€.
- Ressources supérieures à 230 000€.

La ressource de l'UNSA SNPHLM étant de 7 723,85€ pour 2019 il sera établi selon la loi : un bilan, un compte de résultat et une annexe **sous une forme simplifiée.**

2. La transparence financière

Tous les syndicats doivent arrêter, approuver les comptes et les publier.

Ces comptes doivent être arrêtés par l'organe chargé selon les statuts.

L'approbation des comptes sera faite par l'Assemblée Générale des adhérents et/ou par la commission de contrôle. Là aussi, les statuts le précisent.

3. La trésorerie du syndicat

Le trésorier est le garant du bon fonctionnement de la trésorerie. Cela ne veut pas dire qu'il est responsable de tout, de toutes les opérations comptables et financières, de la collecte des cotisations. Il a un rôle d'organisation de ces opérations. Il doit aussi être lui-même contrôlé (par l'Assemblée Générale et/ou par l'instance collective désignée dans les statuts et/ou le règlement intérieur).

4. Information comptable 2019

Reclassement de comptes :

- L'assurance RC passe du compte 61630 à 61610.
- Le reversement de la cotisation à l'UNSA FESSAD passe du compte 62800 à 65860.
- La cotisation reçue des adhérents passe du compte 70000 à 75600.

5. Evénements post clôture

Des mesures de confinement ont été mises en place dans différents pays du monde afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

En France, le gouvernement a pris des mesures de restriction affectant l'activité économique à compter du 12 mars 2020, sans impact sur les comptes clos au 31 décembre 2019, et dont l'impact sur l'exercice 2020 n'est pas quantifiable au moment de l'arrêt des comptes 2019.
